

Réunion électronique du : 29 octobre 2026 à Varennes-Vauzelles.

Procès-verbal N° 11

Présidence : Mme OSBERY Sylvie

Présents : MM. RAFFARD, TREPKA

Secrétaire de séance : Mme Cécile TOURNOIS

REGLEMENTS 2026/2027

CORRESPONDANCE

La Commission rappelle aux clubs que toute correspondance doit être réalisée depuis l'adresse mail officielle du club et à l'attention du Secrétariat du District.

REPORT DE RENCONTRES OU MODIFICATION D'HORAIRE (art. 4.1.4 des Règlements du DNF)

Règles communes aux compétitions à 11 et à 8

Pour pouvoir être examinée par le Département Technique Jeunes, **toute demande de report de match ou d'inversion obligatoirement validée par le club adverse devra être reçue au plus tard le mercredi minuit précédant la date initiale de la rencontre via FOOTCLUBS.**

Par dérogation au texte ci-dessus, une tolérance est accordée pour le football à 8 : les deux clubs pourront faire parvenir leur accord par mail le jeudi avant midi.

Tant pour le football à 8 qu'à 11, une rencontre ne pourra être reportée qu'une seule fois maximum à la demande des clubs (sauf report du fait du District).

Un match joué à une autre date, heure ou lieu, que ceux fixés par le calendrier officiel, sans accord de la Commission, est susceptible de non-homologation, de perte du match et de sanctions financières.

En cas de forfait, les clubs doivent se reporter aux articles 3.1.1 c et 3.4.1.i relatif aux forfaits.

En cas de terrain impraticable, les clubs doivent se reporter à l'article 2.9 relatif aux terrains impraticables.

Pour un match non joué (hors forfaits et terrains impraticables) à la date prévue, le secrétariat du District devra en être impérativement informé par mail par le club recevant le jour même de la rencontre sans préjudice de la perte éventuelle du match à l'une ou l'autre, voire aux deux équipes au vu des circonstances.

1 – FOOT A 11

1.1. Matches non joués

Championnat U18 poule A

CHATEAU ARLEUF 1 / LA CHARITE 1 – match n° 79235363 du 26/09/2026 – fixé au 14/11/2026

E. CHATILLON 1 / FC CHATEAU ARLEUF 1 – match n°79235364 du 03/10/2026 – fixé au 05/12/2026

UCS COSNE 1 / CS CORBIGNY 1 – match n°79235351 du 17/10/2026 – fixé au 14/11/2026

Championnat U18 poule B

JS MARZY 1 / E. GUERIGNY URZY 1 – match n°79235845 du 12/09/2026 – fixé au 14/11/2026

Championnat U15 D2 poule A

ENT. ST PERE 1 / AS CLAMECY 1 – match n°79236276 du 19/09/2026 – fixé au 05/12/2026

1.2. Modifications de rencontres

Championnat U18A

UCS COSNE 1 / AS CLAMECY 1, match n°79235375 du 31/10/2026

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour avancer cette rencontre à 14h.

Accord de la Commission.

FC DECIZE 2 / E. CHATILLON 1, match n°79235377 du 31/10/2026

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour avancer cette rencontre à 12h30.

Accord de la Commission.

Championnat U15D1

FC DECIZE 1 / FC NEVERS BANLAY 1, match n°79236147 du 31/10/2026

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour décaler cette rencontre à 15h.

Accord de la Commission.

2 – FOOT A 8

2.1. Modifications de rencontres

Championnat U13 D2A

AS ST ELOI 1 / AS ST BENIN 1, match n°80532166 du 31/10/2026

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour reporter cette rencontre au 5 décembre.

Accord de la Commission.

Championnat U13 D2B

CS CORBIGNY 1 / JS MARZY 1, match n°80532227 du 31/10/2026

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour reporter cette rencontre au mercredi 4 novembre à 16h30.

Accord de la Commission.

2.2 Challenge Jonglerie U13 : règlement

Le championnat U13G de la phase d'Automne va reprendre...

Dans la continuité de la saison passée le Challenge Jonglerie se poursuit et les résultats de ce dernier vont de nouveau être intégré dans le classement du championnat et l'attribution des points se fera de la façon suivante :

- *Défi Challenge Jonglerie gagné = 1 point*
- *Défi Challenge Jonglerie perdu = 0 point*
- *Pas d'égalité possible*

IMPORTANT : il est **OBLIGATOIRE** d'utiliser la feuille de suivi pour organiser et suivre les défis avant le début des rencontres.

Pour poursuivre la bonne implication des clubs dans cette action et pour assurer encore un meilleur suivi (récupération des feuilles, comptage des points, parution des résultats...), voici quelques rappels sachant que ces défis sont à mettre en place avant le début de chaque rencontre. Pour cela il faut donc prévoir le début de ces défis à **10h10 précises** et par conséquent il est nécessaire que l'échauffement soit fait en amont :

- *Distance : **parcourir 13 m** (phase d'Automne) **ou 26 m** (phase de Printemps).*
- *Feuille de suivi : Compléter correctement toutes les rubriques pour un meilleur traitement.*
 - *TOUTE FEUILLE NON CORRECTEMENT REMPLIE NE SERA PAS PRISE EN COMPTE. AUCUN POINT NE SERA ATTRIBUE AUX 2 EQUIPES.*
- *Feuille à retourner **OBLIGATOIREMENT** par mail au secrétariat ctournois@nievre.fff.fr dans les 72h qui suivent la rencontre (mardi soir dernier délai).*
 - *SI LE MATCH S'EST DEROULE ET QUE L'EQUIPE RECEVANTE N'A PAS RENVOYE LA FEUILLE, LE POINT SERA ATTRIBUE A L'EQUIPE VISITEUSE*
- *Le suivi des points obtenus durant la phase sera mis à jour à chaque journée et apparaîtra directement dans les classements des championnats.*

2.3 Festival U13 Pitch

La Commission enregistre l'engagement de 30 équipes : 1^{er} tour le 14 novembre 2026.

Le tirage au sort a été effectué par M. Bernard FRANCE, Anaïs TENAILLE, Cécile TOURNOIS et Nicolas TREPKA.

Sites d'accueil :

- **Poule 1 à La Charité** : FC Nevers Banlay 1 / E. St Benin 2 / US La Charité 1 / Afp 58 2
- **Poule 2 à Marzy** : AS St Eloi 1 / JS Marzy 1 / ASL St Père 1 / AS Charrin
- **Poule 3 à Decize** : CS Corbigny 1 / FC Decize 2 / FC Château Arleuf 1 / ESN 58 2
- **Poule 4 à Vauzelles** : UCS Cosne 2 / ASA Vauzelles 2 / CS Corbigny 2 / Afp 58 3
- **Poule 5 à Coulanges** : AS Clamecy 1 / E. Moulins 1 / AS St Benin 1 / US Coulanges 2
- **Poule 6 à Cosne** : AS Guérigny Urzy 1 / UCS Cosne 1 / AS Pouilly 1 / US Coulanges 3

Les 6 équipes de D1 de la 2^{ème} phase automne sont exemptes.

RDV 9h sur site avec début des rencontres à 10h, délai impératif.

Les documents d'organisation seront transmis aux clubs la semaine prochaine.

2.4 Courriel

- Du club de l'US LA CHARITE pour un match amical U13 contre l'OLVA le mercredi 28 octobre à 17h30. Pris note.

3 – FOOT ANIMATION

3.1 Absence Feuilles de plateaux/présence

La Commission rappelle aux clubs que les feuilles de présences et de plateaux doivent être déposées sur le FAL au plus tard le mercredi midi suivant le plateau.

- U11 :
 - Journée du 17/10 :
 - Feuille de présence manquante : FC IMPHY, FC NEVERS BANLAY

La Commission inflige une amende de 10€ par feuille manquante à l'ensemble des clubs ci-dessus.

4 – FUTSAL U11

La Commission enregistre l'engagement de 53 équipes : 1^{er} tour le 7 novembre 2026.

Afin que toutes les équipes puissent participer dans les meilleures conditions, il y aura 40 équipes qui joueront le 1^{er} tour et 13 qui seront automatiquement qualifiées pour le second tour.

Sites d'accueil avec horaires et équipes :

Dornes 09h30-12h00 : RC Nevers Challuy Sermoise 2 et 3, AFGP 58 F 1, 2 et 3

Dornes 14h00-16h30 : ESN 58 2, AS St Benin 1 et 2, UF La Machine 1 et ASA Vauzelles 5

Château Chinon 14h00-16h30 : FC Château Chinon Arleuf 2 et 3, US Moulins 1, US Cercy 1, US Chateauneuf 1

Nevers Jules Renard 09h30-12h00 : US Coulanges 2 et 3, AS St Eloi 1, AFGP 58 G 3 et JS Marzy 1

Nevers Jules Renard 14h30-16h30 : ASA Vauzelles 3 et 4, FC Nevers Banlay, FC Imphy 1 et 2

Clamecy 14h00-16h30 : FC Alligny St Amand 1 et 2, UCS Cosne 2 et 3 et AS Clamecy 2

Corbigny 09h30-12h00 : CS Corbigny 2 et 3, FC Decize 2, AS Guérigny Urzy 2 et 3

St Pierre 16h30-19h00 : US La Charité, JS Marzy 2, US St Pierre 1 et AS Pouilly 1 et 2

Exempts : US Coulanges 1, AFGP 58 G 1 et 2, FC Château Chinon Arleuf 1, AS Clamecy 1, UCS Cosne 1, RC Nevers Challuy Sermoise 1, ASA Vauzelles 1 et 2, ESN 58 1, CS Corbigny 1, FC Decize 1 et AS Guérigny Urzy 1

5 – MANIFESTATIONS A VENIR

- Mardi 10 novembre 2026 à partir de 18h30 : formation des Dirigeants Tuteur à la Touche.

Présence obligatoire des 9 clubs inscrits au brassage U13D1.

Attention, c'est une nouvelle formation et tous les éducateurs l'ayant déjà suivi doivent se recycler.

La Présidente,
Sylvie OSBERY



La Secrétaire de séance
Cécile TOURNOIS



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

La commission précise que les réponses apportées aux courriers/correspondances des clubs, n'appelant pas de décisions, ne sont pas susceptibles d'appel.